



## Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre janvier à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de

**Monsieur SACRÉ Jean-Claude**

Etaient présents : MM. SACRÉ Jean-Claude – SCAER JANNEZ Régine - BELLEC Olivier – TANGUY Michel - LE GAC Muriel – NAVINER Patrice – BOITTIN-BARDOT Elisabeth - DERVOUOT Dominique – BORDENAVE Stéphanie - DION Michel - HEMON Franck - DROAL Nelly – NERRIEC Yvan – FLOCH ROUDAUT Rachel - NIVEZ Jean-Paul – JAFFREZIC Christiane - QUEMERE Marcel - JOLLIVET Patricia – ROBIN Yves – VOISIN Valérie – BENARD Yolande - LE GUILLOU Marthe – LE THOER André – LANCIEN Peggy.

**formant la majorité des membres en exercice.**

**MAIRIE  
DE  
TREGUNC**

Objet

Les conseillers absents ont donné procuration de voter en leur nom :

- Maire-Pierre RIVIERE à Régine SCAER JANNEZ
- Véronique ORVOEN à Muriel LE GAC
- Nathalie LE TEXIER à Michel TANGUY
- Hervé GENTIN à Yolande BENARD
- René CANTIE à Marthe LE GUILLOU

Date de convocation : 17 janvier 2014

Madame Peggy LANCIEN est nommée secrétaire de séance.

**VOTE DU BUDGET  
PRIMITIF 2014  
DU SERVICE  
DE L'ASSAINISSEMENT**

Nombre de Conseillers  
En exercice : ..... 29  
Nombre de présents : ..... 24  
Nombre de votants : ..... 29

Le Maire certifie sous sa responsabilité  
Le caractère exécutoire de cet acte  
transmis au représentant de l'Etat et  
informe qu'il peut faire l'objet d'un recours  
pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif de Rennes dans un délai de  
deux mois.

Monsieur Le Maire présente le projet de budget primitif du service de l'assainissement pour l'année 2013 qui s'équilibre en fonctionnement et dont la section d'investissement est votée en suréquilibre conformément à l'article L 1612-7 du Code Général des Collectivités territoriales :

Exploitation :	
en dépenses et en recettes :	142 900,00 €
Investissement : en dépenses :	543 130,00 €
en recettes :	1 367 119,46 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le budget du service de l'assainissement pour 2014.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
**POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE**

A Trégunc, le 27 janvier 2014  
LE MAIRE  
Jean-Claude SACRÉ



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902936-20140129-DE1424017B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/01/2014  
Publication : 30/01/2014